



**DELIBERATION N° 22/140 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE  
DE PRUPIÀ**

**CHÌ APPROVA L'UPARAZIONI DI RIVITULITÀ DI U TARRITORIU DI PRUPIÀ**

**REUNION DU 26 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt six octobre, la Commission Permanente, convoquée le 17 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI  
Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 21 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques principales de l'opération de revitalisation du territoire de Pruprà pour l'aménagement du centre de Pruprà - secteur 1, pour un montant de **4 000 000 € HT**.

### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

- Subvention de l'Etat (DSID) : 2 264 981 € HT
- Cofinancement de la commune : 435 019 € HT
- Part de la Collectivité de Corse : 1 300 000 € HT

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** le projet de convention à conclure avec la commune de Prupia.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention avec la commune de Prupia, telle qu'annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 5 :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2022

PROGRAMME 1132 - INVESTISSEMENT

**MONTANT DISPONIBLE ..... 7 822 000,00 €**

**MONTANT A AFFECTER .....4 800 000,00 €**

*Opération 1132P069.....4 800 000,00 €*  
*Opération de revitalisation du territoire de Prupia*

**MONTANT DISPONIBLE A NOUVEAU ..... 3 022 000,00 €**

**ARTICLE 6 :**

**APPROUVE** la nouvelle dénomination des voiries suivantes : l'ex. RD 19 du PR0 +000 au PR0 +273 et la RD 19a du PR0 +000 au PR1 +415 sont intégrées à l'ex. RT 402 et l'ex. RT 402 du PR2 +1101 au PR3 +771 devient l'ex. RT 402a.

**ARTICLE 7 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 octobre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 26 OCTOBRE 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**UPARAZIONI DI RIVITULITÀ DI U TARRITORIU DI  
PRUPIÀ**

**OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE  
PRUPIÀ**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

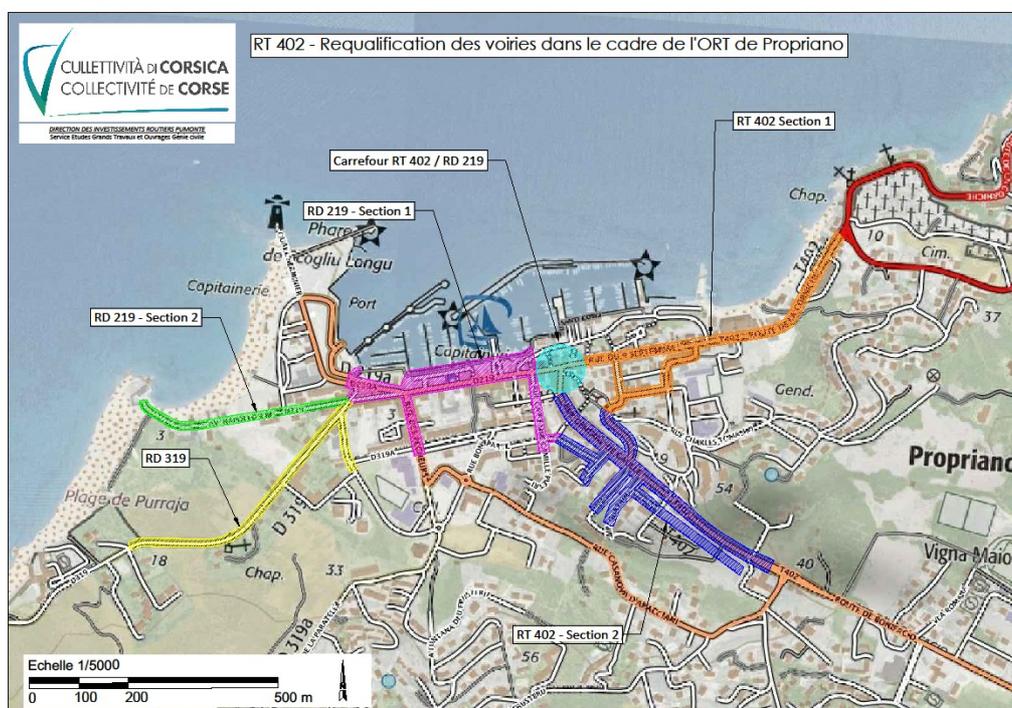
## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la réalisation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Pruprà.

### I. OBJET DE L'OPERATION

La ville de Pruprà a une fonction de centralité pour le bassin de vie du Valincu et constitue un pôle de rayonnement régional regroupant une grande partie de la population et de l'emploi. Pruprà représente un maillon indispensable à la structuration du territoire, étant donné la présence de son port de commerce et de son aéroport.

Les opérations de revitalisation de territoire ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité et valoriser le patrimoine bâti dans une perspective d'innovation et de développement durable.



### II. SITUATION ACTUELLE

La chaussée actuelle est dans un état dégradé : les couches de roulement nécessitent une réhabilitation, le stationnement n'est pas hiérarchisé dans certaines

rues, les cheminements piétons sont existants, mais cependant non réglementaires.

Les revêtements sont divers et non homogènes. Le patrimoine bâti n'est pas mis en avant au travers de lieux de rencontre et de partage.



### **III. OBJECTIFS**

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Diminuer la vitesse dans le centre par la création de plateaux surélevés ;
- Dimensionner les voiries à l'échelle du trafic et remettre en état la chaussée ;
- Créer une place, lieu d'échange, de rencontre et de partage ;
- Créer des dispositifs de sécurité conformes à la réglementation
- Insérer des espaces verts permettant des temps de repos et des zones d'ombrage ;
- Poser du mobilier urbain afin d'embellir et sécuriser les trottoirs.

### **IV. AMENAGEMENT PROJETE**

La convention cadre de l'ORT prévoit la requalification des secteurs suivants :

- Ex. RT 402 - section 1
- Carrefour ex. RT 402 / ex. RD 219
- Ex. RT 402 - section 2
- Ex. RD 219 - section 1
- Ex. RD 219 - section 2
- Ex. RD 319

Il a été convenu de scinder le programme de travaux en 2 secteurs afin de ne pas paralyser la circulation et l'économie du centre-ville de Prupia.

#### **Le secteur 1 comporte :**

- Ex. RT 402 - section 1
- Carrefour ex. RT 402 / ex. RD 219
- Ex. RT 402 - section 2

La présente convention aborde uniquement le programme de travaux et de financement du secteur 1.

Le secteur 2 fera l'objet d'une seconde convention.

Le programme de travaux prévoit pour la plupart des voiries, dont l'état est correct, le renforcement de la couche de roulement et une reprise de l'intégralité de la structure de chaussée (couche de base et couche de roulement) pour les voiries dont l'état est dégradé.

Des bordures T2 seront disposées en bord chaussée pour distinguer le cheminement piéton de la voie de circulation et du stationnement. Dans le but de sécuriser les traversées piétonnes et réduire les vitesses pratiquées, 6 plateaux surélevés seront implantés sur l'ensemble de l'aménagement.

Un aménagement paysager, composé d'arbres et arbustes, agrémentera l'espace et apportera des zones d'ombrage. La pose de mobiliers de type banc complètera cet aménagement.

#### **V. COÛT DE L'OPERATION**

<b>TRAVAUX</b>	<b>MONTANT HT</b>
Installation de chantier, phase préparatoire	117 050,00 €
Travaux préparatoires	124 153,00 €
Prestations diverses	20 080,00 €
Maçonnerie et ouvrages divers	197 640,00 €
Terrassement pour les plateformes	403 165,00 €
Terrassement en tranchée des réseaux	123 165,00 €
Réseaux divers dont eaux usées	29 400,00 €
Réseau d'eau potable	133 600,00 €
Réseau pluvial	128 650,00 €
Réseaux secs	182 492,00 €
Traitement des surfaces et structures de fondation	2 233 094,08 €

Espaces verts	38 325,00 €
Signalisation	49 341,00 €
Equipements divers et mobilier urbain	112 345,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 892 500,08 €</b>
Arrondi à	<b>4 000 000 €</b>

Le montant TTC de l'opération est porté de 4,4 M€ TTC à 4,8 M€ TTC pour prendre en compte les aléas.

## **VI. FINANCEMENT**

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, il est proposé la participation communale à hauteur de 30 % pour les prestations suivantes :

- Les travaux de trottoirs, accotements, mobilier urbain
- Les travaux de réseaux
- La réalisation de plateaux surélevés

Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.

La réalisation de la signalisation horizontale est financée à 100% par la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport. Elle conduit à prendre en compte des taux de prise en charge des dépenses de l'ordre de 25 % pour la commune et de l'ordre de 75 % pour la CdC.

Par ailleurs, l'opération est financée par l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements des départements pour 2022, à hauteur de 2 264 981 €.

Le plan de financement de l'opération est ainsi le suivant :

- subvention de l'Etat (DSID) :	2 264 981 € HT
- cofinancement de la commune :	435 019 € HT
- part CdC :	<u>1 300 000 € HT</u>
Total :	4 000 000 € HT

Il est par ailleurs prévu, à compter de la fin de l'opération, le déclassement de l'actuelle ex. RT 402 du PR1 +583 au PR2 +1101 du réseau routier de la Collectivité de Corse en vue de son classement dans le domaine public routier de la Commune de Prupia.

A la suite de ce déclassement, l'ex. RT 402 entre le PR2 +1101 et le PR3 +771 devient l'ex. RT 402a.

L'ex. RD 19a (route du cimetière) du PR0 +000 au PR1 +415 et la RD1 9 du PR0 +000 au PR0 +273 sont intégrées à l'ex. RT 402.

Un plan en annexe illustre ce qui précède.

En conclusion, il vous est proposé :

- 1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération de revitalisation du territoire de Prupià pour l'aménagement du centre de Prupià - secteur 1 pour un montant de **4 M€ HT** et d'approuver le principe d'un cofinancement de la commune en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,
- 2) **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération à hauteur de 4 M€ HT
  - Subvention de l'Etat (DSID) : 2 264 981 € HT
  - Cofinancement de la commune : 435 019 € HT
  - Part de la Collectivité de Corse : 1 300 000 € HT
- 3) **D'APPROUVER** le projet de convention à signer avec la commune de Prupià, telle que jointe en annexe et **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention.
- 4) **D'APPROUVER** l'affectation d'un montant 4,8 M€ TTC sur le programme 1132,
- 5) **D'APPROUVER** la nouvelle dénomination des voiries suivantes : l'ex. RD 19 du PR0 +000 au PR0 +273 et la RD 19a du PR0 +000 au PR1 +415 sont intégrées à l'ex. RT 402 et l'ex. RT402 du PR2 +1101 au PR3 +771 devient l'ex. RT 402a,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION POUR L'OPERATION DE REVITALISATION  
DU TERRITOIRE DE PROPRIANO**

**ENTRE**

La Collectivité de Corse (CdC), représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

**ET**

La Commune de Propriano, représentée par son Maire, M. Paul-Marie BARTOLI,

**VU** la délibération n° 22/140 CP de la Commission Permanente du 26 octobre 2022 approuvant la réalisation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Propriano,

**VU** la délibération de la Commune de Propriano relative à la réalisation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Propriano, en date du

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1** La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la Commune de Propriano au financement de l'« **Opération de Revitalisation du Territoire de Propriano** » en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

La convention cadre de l'ORT prévoit la requalification des secteurs suivants :

- RT 402 - section 1
- Carrefour RT 402 / RD 219
- RT 402 - section 2
- RD 219 - section 1
- RD 219 - section 2
- RD 319

Il a été convenu de scinder le programme de travaux en 2 secteurs afin de ne pas paralyser la circulation et l'économie du centre-ville de Propriano.

**Le secteur 1 comporte :**

- RT 402 - section 1
- Carrefour RT 402 / RD 219
- RT 402 - section 2

La présente convention aborde uniquement le programme de travaux et de financement du secteur 1.

Le secteur 2 fera l'objet d'une seconde convention.

**ARTICLE 2** L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CdC est estimée à **4 000 000 € HT**. En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 citée à l'article 1, et selon l'estimation et les plans des travaux annexés à la présente convention, le taux de cofinancement de la commune est de l'ordre de 25 %.

La CdC ayant sollicité une subvention de l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des départements, d'un montant de 2 264 981 € HT, le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Etat (DSID) : **2 264 981 € HT**
- Collectivité de Corse : **1 300 000 € HT**
- Commune de Propriano : **435 019 € HT**

La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : maçonnerie et ouvrages divers, terrassement en tranchée des réseaux, mise à niveau des ouvrages, réseau d'eau potable, réseau d'eau pluvial, réseaux secs, plateaux surélevés, structures de trottoirs et les plus-values pour le choix des bétons (bouchardé ou sablé) des trottoirs, les plus-values pour les finitions des bordures (en granit), la création des fosses pour les espaces verts, la signalisation horizontale, et le mobilier urbain. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).

**ARTICLE 3** La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la CdC pour toutes les prestations hors aménagements paysagers et plantations.

La commune de Propriano délègue la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de ces prestations à la CdC. Dès réception des marchés de travaux, la Commune récupère la propriété et la gestion des voiries et des aménagements réalisés.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Commune en ce qui concerne les aménagements paysagers et les plantations.

**ARTICLE 4** Est acté à compter de la fin de l'opération le déclassement de l'actuelle RT 402 du PR1 +583 au PR2 +1101 du réseau routier de la Collectivité de Corse en vue de son classement dans le domaine public routier de la Commune de Propriano.

A la suite de ce déclassement, la RT 402 entre le PR2 +1101 et le PR3 +771 devient la RT 402a.

La RD 19a (route du cimetière) du PR0 +000 au PR1 +415 et la RD 19 du PR0 +000 au PR0 +273 sont intégrées à la RT 402 (voir plan en annexe).

Pour les routes territoriales et départementales en traversée d'agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage, de

remplacement du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse (voir annexe à la présente convention).

**ARTICLE 5** Les participations de la commune de Propriano se feront sous forme de participation financière au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC (y compris les travaux dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée par la commune à la CdC).

Sont exclus de la participation financière les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (article 3)

**ARTICLE 6** La commune de Propriano s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent. Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

**ARTICLE 7** L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux pour chaque tranche
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier de chaque tranche.

Fait à Aiacciu, le  
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la  
Commune de  
Propriano,**

**Le Président du Conseil  
exécutif de Corse,**

**Paul-Marie BARTOLI**

**Gilles SIMEONI**

COLLECTIVITE DE CORSE  
COMMUNE DE PROPRIANO  
RT402 - REQUALIFICATION DES VOIRIES DANS LE CADRE DE L'ORT DE PROPRIANO  
- DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF -



LIBELLE ET DESIGNATION		U	QTF	PU HT	TT HT (TF)	Participation CDC		Participation commune	
<b>A INSTALLATION DE CHANTIER, PHASE PREPARATOIRE</b>									
<b>Installations de chantier</b>									
	Installations de chantier (y compris amenée et repli des engins et du matériel)	F	1	40 000,00 €	40 000,00 €	100%	40 000,00 €	0%	- €
	Clôture du chantier et parc de stockage des matériels et matériaux	ML	150	25,00 €	3 750,00 €	100%	3 750,00 €	0%	- €
<b>Signalisation de chantier</b>									
	Signalisation H&V provisoire (y compris feux tricolores), propreté de chantier et phasage des travaux	F	1	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	10 000,00 €	0%	- €
	Panneaux d'information des travaux 4 x 3 mètres avec massifs de fondation dans le sol	U	2	1 200,00 €	2 400,00 €	100%	2 400,00 €	0%	- €
	Fourniture et pose de séparateurs provisoires pour balisage du chantier (y/c déplacements en cours de chantier et enlèvement en fin de chantier)	ML	500	75,00 €	37 500,00 €	100%	37 500,00 €	0%	- €
<b>Etudes préparatoires</b>									
	Etudes et plans d'exécution y compris planning et plan de phasage	F	1	9 000,00 €	9 000,00 €	100%	9 000,00 €	0%	- €
	Prestation topographique d'implantation, piquetage et de récolement des ouvrages	J	8	1 800,00 €	14 400,00 €	100%	14 400,00 €	0%	- €
	<b>INSTALLATION DE CHANTIER, PHASE PREPARATOIRE</b>	<b>STT1</b>			<b>117 050,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 050,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
<b>B TRAVAUX PREPARATOIRES</b>									
<b>Sondage pour la reconnaissance des réseaux</b>									
	Sondage mécanique pour la reconnaissance et le repérage précis des réseaux Y/C plan de repérage	M3	15	65,00 €	975,00 €	100%	975,00 €	0%	- €
	Sondage manuel pour la reconnaissance et le repérage précis des réseaux Y/C plan de repérage	M3	5	105,00 €	525,00 €	100%	525,00 €	0%	- €
<b>Préparation du terrain</b>									
	Enlèvement, transport et mise en pépinière locale d'arbres (toute circonférence, tout compris)	U	7	270,00 €	1 890,00 €	100%	1 890,00 €	0%	- €
	Dessouchage, transport et évacuation d'arbres déjà coupés (toute circonférence, tout compris)	U	2	120,00 €	240,00 €	100%	240,00 €	0%	- €
<b>Dépose soignée de mobilier et d'équipements divers de voirie avec mise en dépôt définitif et/ou stockage en régie municipal</b>									
	Chaines	ML	38	10,00 €	380,00 €	100%	380,00 €	0%	- €
	Coffre relais postal	U	2	20,00 €	40,00 €	100%	40,00 €	0%	- €
	Store (sur toute sa longueur, tout compris)	U	1	120,00 €	120,00 €	100%	120,00 €	0%	- €
	Garde corps existant	ML	57	15,00 €	855,00 €	100%	855,00 €	0%	- €
	Plots/poteaux/potelets	U	335	10,00 €	3 350,00 €	100%	3 350,00 €	0%	- €
	Barrières	U	118	20,00 €	2 360,00 €	100%	2 360,00 €	0%	- €
	Bancs	U	1	25,00 €	25,00 €	100%	25,00 €	0%	- €
	Panneaux de signalisation	U	43	45,00 €	1 935,00 €	100%	1 935,00 €	0%	- €
	Corbeilles à papiers	U	2	45,00 €	90,00 €	100%	90,00 €	0%	- €
	Caniveaux à grilles EP	U	5	20,00 €	100,00 €	100%	100,00 €	0%	- €
	Grilles avaloirs EP	U	25	20,00 €	500,00 €	100%	500,00 €	0%	- €
	Regards avaloirs à grille type T2	U	8	20,00 €	160,00 €	100%	160,00 €	0%	- €
	Regards avaloirs type T2	U	6	20,00 €	120,00 €	100%	120,00 €	0%	- €
	Bornes incendie	U	6	1 200,00 €	7 200,00 €	100%	7 200,00 €	0%	- €
<b>Protection équipements de voirie</b>									
	Bornes incendie	U	2	500,00 €	1 000,00 €	100%	1 000,00 €	0%	- €
<b>Dépose réseau existant AEP</b>									
	Dépose canalisations existantes (tout compris)	ML	125	35,00 €	4 375,00 €	100%	4 375,00 €	0%	- €
<b>Suppression signalisation horizontale existante</b>									
	Suppression soignée de la signalisation horizontale existante sur toute la zone projet par la technique du fraisage ou grenailage (mètre linéaire de chaussée considéré)	ML	2032	8,00 €	16 256,00 €	100%	16 256,00 €	0%	- €
<b>Démolition d'ouvrage en béton armé (y/c chargement et transport pour l'évacuation)</b>									
	Démolition dalle béton	M2	69	13,00 €	897,00 €	100%	897,00 €	0%	- €
	Démolition trottoir (y compris bordures, sur hauteur de bordure, tout compris)	M2	6210	13,00 €	80 730,00 €	100%	80 730,00 €	0%	- €
	Démolition caniveau EP	M2	3	10,00 €	30,00 €	100%	30,00 €	0%	- €
	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>STT1</b>			<b>124 153,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 153,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
<b>C PRESTATIONS DIVERSES</b>									
<b>Contrôle des ouvrages en cours et en fin de travaux</b>									
	Essai de plaque sur fond de forme y/c repérage rapport et synthèse des résultats	U	25	80,00 €	2 000,00 €	100%	2 000,00 €	0%	- €
	Essai de plaque sur la dernière couche de GNT	U	18	75,00 €	1 350,00 €	100%	1 350,00 €	0%	- €
	Carottage pour contrôle des épaisseurs	U	6	90,00 €	540,00 €	100%	540,00 €	0%	- €
<b>Passage caméra (pour les besoins du chantier)</b>									
	Pour canalisation de Ø125 à Ø200	ML	100	7,00 €	700,00 €	100%	700,00 €	0%	- €
	Pour canalisation de Ø200 à Ø500	ML	50	8,00 €	400,00 €	100%	400,00 €	0%	- €
	Pour canalisation > Ø500	ML	10	9,00 €	90,00 €	100%	90,00 €	0%	- €
<b>Dossier des ouvrages exécutés et notices techniques</b>									
	DOE dossier des ouvrages exécutés / DIUO Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	F	1	8 000,00 €	8 000,00 €	100%	8 000,00 €	0%	- €
	Plans de récolement des ouvrages et des réseaux	F	1	7 000,00 €	7 000,00 €	100%	7 000,00 €	0%	- €
	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	<b>STT1</b>			<b>20 080,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 080,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
<b>D MACONNERIE ET OUVRAGES DIVERS</b>									
<b>Bancs/assises</b>									
	Blocs d'assise massifs en granit gris clair, finition bouchardée en rappel des bordures (tout compris dont fixation) sur espaces verts	U	114	1 100,00 €	125 400,00 €	70%	87 780,00 €	30%	37 620,00 €
<b>Murets de pied pour soutènement talus</b>									
	Muret de pied en blocs agglomérés à bancher sur hauteur moyenne de 40 cm (tout compris dont fondation) avec parement pierres posées en assise avec faces alignées et joints à effets secs	ML	301	240,00 €	72 240,00 €	100%	72 240,00 €	0%	- €
	<b>MACONNERIE ET OUVRAGES DIVERS</b>	<b>STT1</b>			<b>197 640,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 020,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 620,00 €</b>
<b>E TERRASSEMENTS POUR LES PLATEFORMES</b>									
<b>Engraving de raccordement</b>									
	Engraving de raccordement (et toutes les sujétions qui s'y rapportent) sur la RT402 et rues adjacentes	M2	133	65,00 €	8 645,00 €	100%	8 645,00 €	0%	- €
<b>Décassement de chaussée (y compris sciage, chargement et transport pour évacuation)</b>									
	Décassement de chaussée sur hauteur de structure	M2	15520	25,00 €	388 000,00 €	100%	388 000,00 €	0%	- €
<b>Terrassement en déblais pour colonnes enterrées modèle CCSVT</b>									
	Déblais en masse pour colonnes enterrées y compris maintien à sec des fouilles	M3	32	65,00 €	2 080,00 €	0%	- €	100%	2 080,00 €
	Dallage de fond en béton marin armé (ép.: 35 cm) y compris lit de pose en pierres cassées	M3	4	710,00 €	2 840,00 €	0%	- €	100%	2 840,00 €
	Chargement et transport pour l'évacuation des déblais excédentaires	M3	32	50,00 €	1 600,00 €	0%	- €	100%	1 600,00 €
	<b>TERRASSEMENTS POUR LES PLATEFORMES</b>	<b>STT1</b>			<b>403 165,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>396 645,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 520,00 €</b>
<b>F TERRASSEMENTS EN TRANCHEE DES RESEAUX</b>									
<b>Terrassements en tranchée (hors chargement et transport pour évacuation)</b>									
	Terrassements en déblais pour une tranchée jusqu'à 1,50m	M3	1256	45,00 €	56 520,00 €	70%	39 564,00 €	30%	16 956,00 €
	Lit de pose en sable	M3	126	75,00 €	9 450,00 €	70%	6 615,00 €	30%	2 835,00 €
	Chargement et transport pour l'évacuation des déblais excédentaires dans un rayon compris entre 15 km et 30 km	M3	1256	15,00 €	18 840,00 €	70%	13 188,00 €	30%	5 652,00 €
<b>Remblaiement et Equipement de tranchée pour la réalisation de réseau et assainissement</b>									
	Enrobage en sable Y/C grillage avertisseur	M3	377	75,00 €	28 275,00 €	70%	19 792,50 €	30%	8 482,50 €
	Remblaiement de tranchée en GNT 0/20	M3	126	80,00 €	10 080,00 €	70%	7 056,00 €	30%	3 024,00 €
	<b>TERRASSEMENTS EN TRANCHEE DES RESEAUX</b>	<b>STT1</b>			<b>123 165,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>86 215,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 949,50 €</b>
<b>G RESEAUX DIVERS DONT EAUX USEES</b>									
<b>Mise à niveau d'ouvrage</b>									
		U	105	280,00 €	29 400,00 €	70%	20 580,00 €	30%	8 820,00 €
	<b>RESEAUX DIVERS DONT EAUX USEES</b>	<b>STT1</b>			<b>29 400,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 580,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 820,00 €</b>
<b>H RESEAU D'EAU POTABLE</b>									
<b>Fourniture et pose de fourreaux aigüillés</b>									
	TPC Ø90mm	ML	0	18,00 €	- €	70%	- €	30%	- €
<b>Piquage sur réseau AEP existant</b>									
	Prise en charge et équipement de piquage sur canalisation en PVC	U	5	1 250,00 €	6 250,00 €	70%	4 375,00 €	30%	1 875,00 €

COLLECTIVITE DE CORSE  
COMMUNE DE PROPRIANO  
RT402 - REQUALIFICATION DES VOIRIES DANS LE CADRE DE L'ORT DE PROPRIANO  
- DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF -



LIBELLE ET DESIGNATION		U	QTF	PU HT	TT HT (TF)	Participation CDC		Participation commune	
<b>Fourniture et pose de conduite PEHD</b>									
Fourniture et pose de conduite PEHD Ø35mm		ML	70	28,00 €	1 960,00 €	70%	1 372,00 €	30%	588,00 €
Fourniture et pose de conduite PEHD Ø20mm		ML	55	18,00 €	990,00 €	70%	693,00 €	30%	297,00 €
<b>Fourniture et pose d'un regard de préfabriqué</b>									
Regard 50x50 Y/C tampon C250 (y/c compteur)		U	30	700,00 €	21 000,00 €	70%	14 700,00 €	30%	6 300,00 €
Regard 50x50 Y/C tampon D400		U	10	800,00 €	8 000,00 €	70%	5 600,00 €	30%	2 400,00 €
<b>Repose bornes incendie</b>									
Repose bornes incendie y compris branchement et mise en service (hors fourniture)		U	6	1 650,00 €	9 900,00 €	70%	6 930,00 €	30%	2 970,00 €
Mise à niveau de bouche à clef		U	290	180,00 €	52 200,00 €	70%	36 540,00 €	30%	15 660,00 €
Mise à niveau de regard AEP		U	111	300,00 €	33 300,00 €	70%	23 310,00 €	30%	9 990,00 €
<b>RESEAU D'EAU POTABLE</b>		<b>STT1</b>			<b>133 600,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>93 520,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 080,00 €</b>
<b>I RESEAU PLUVIAL</b>									
<b>Raccordement avec regard de chute</b>									
Raccordement des gouttières et eaux de toit au réseau principal y compris dauphins et regards de chute		U	45	800,00 €	36 000,00 €	70%	25 200,00 €	30%	10 800,00 €
<b>Fourniture et pose de conduite CR16 (hors terrassements)</b>									
Fourniture et pose de conduite PVC Ø315mm		ML	90	65,00 €	5 850,00 €	70%	4 095,00 €	30%	1 755,00 €
Fourniture et pose de conduite PVC Ø400mm		ML	60	80,00 €	4 800,00 €	70%	3 360,00 €	30%	1 440,00 €
<b>Fourniture et pose de regards EP (y compris terrassements associés) en fonte 600 Kn</b>									
Grilles avaloir		U	20	1 200,00 €	24 000,00 €	70%	16 800,00 €	30%	7 200,00 €
Regard de visite		U	10	1 200,00 €	12 000,00 €	70%	8 400,00 €	30%	3 600,00 €
Regard avaloir à grille type profil T2		U	10	1 300,00 €	13 000,00 €	70%	9 100,00 €	30%	3 900,00 €
Caniveau à grille en fonte de classe 600Kn, équivalent diamètre 400		ML	40	750,00 €	30 000,00 €	70%	21 000,00 €	30%	9 000,00 €
Raccordement au réseau existant		F	1	3 000,00 €	3 000,00 €	70%	2 100,00 €	30%	900,00 €
<b>RESEAU PLUVIAL</b>		<b>STT1</b>			<b>128 650,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 055,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 595,00 €</b>
<b>J RESEAUX SECS (génie civil uniquement)</b>									
<b>Fourniture et pose de fourreaux aiguillés en attente</b>									
TPC Ø4x45mm		ML	2236	32,00 €	71 552,00 €	70%	50 086,40 €	30%	21 465,60 €
TPC Ø1x63mm		ML	2236	15,00 €	33 540,00 €	70%	23 478,00 €	30%	10 062,00 €
<b>Fourniture et pose de chambre de tirage</b>									
Chambre Télécom Y/C tampon classe C		U	26	2 900,00 €	75 400,00 €	70%	52 780,00 €	30%	22 620,00 €
<b>Divers</b>									
Raccordement sur existant et maintien du service		F	1	2 000,00 €	2 000,00 €	70%	1 400,00 €	30%	600,00 €
<b>RESEAUX SECS (génie civil uniquement)</b>		<b>STT1</b>			<b>182 492,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127 744,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 747,60 €</b>
<b>K TRAITEMENT DES SURFACES ET STRUCTURES DE FONDATION</b>									
<b>Fourniture et mise en œuvre de matériaux de revêtement y compris fondation</b>									
<b>STRUCTURE 1 (VL/PL):</b>									
Fourniture et mise en œuvre structure VL/PL classique en BBSG 0/10 (y/c fondations) (40% de la surface totale)		M2	5279	99,03 €	522 779,37 €	100%	522 779,37 €	0%	- €
<b>STRUCTURE 2 (VL/PL) SPECIFIQUE AUX PASSAGES SURELEVES:</b>									
Fourniture et mise en œuvre structure VL/PL spécifique au niveau des carrefours et zones spécifiques identifiées sur plan coloré gris clair en BBSG 0/10 (y/c fondations)		M2	747	141,08 €	105 386,76 €	70%	73 770,73 €	30%	31 616,03 €
<b>STRUCTURE 7 (VL/PL) RECHARGEMENT de la chaussée après rabotage</b>									
Fourniture et mise en œuvre structure VL/PL classique en BBSG 0/10 (60% de la surface totale)		M2	9039	37,25 €	336 702,75 €	100%	336 702,75 €	0%	- €
<b>STRUCTURE 3 (STRICTEMENT PIETONNE):</b>									
Fourniture et pose d'un béton sur trottoir (y compris fondations) ≤ 1,50 m		M2	6532	79,40 €	518 640,80 €	70%	363 048,56 €	30%	155 592,24 €
<b>STRUCTURE 3 (STRICTEMENT PIETONNE):</b>									
Fourniture et pose d'un béton sur trottoir (y compris fondations) > 1,50 m		M2	980	79,40 €	77 812,00 €	70%	54 468,40 €	30%	23 343,60 €
<i>Plus-value pour la réalisation de la structure 3 en béton bouchardé (structure 3bis)</i>		M2	7512	10,00 €	75 120,00 €	0%	- €	100%	75 120,00 €
<b>STRUCTURE 3ter (VL/PL):</b>									
Fourniture et pose d'un béton sur trottoir (y compris fondations)		M2	440	108,00 €	47 520,00 €	70%	33 264,00 €	30%	14 256,00 €
<i>Plus-value pour la réalisation de la structure 3ter en béton bouchardé</i>		M2	440	10,00 €	4 400,00 €	0%	- €	100%	4 400,00 €
<b>STRUCTURE 4 (STRICTEMENT PIETONNE):</b>									
Fourniture et pose d'un béton sur trottoir (y compris fondations) ≤ 1,50 m		M2	940	79,40 €	74 636,00 €	70%	52 245,20 €	30%	22 390,80 €
<b>STRUCTURE 4 (STRICTEMENT PIETONNE):</b>									
Fourniture et pose d'un béton sur trottoir (y compris fondations) > 1,50 m		M2	141	79,40 €	11 195,40 €	70%	7 836,78 €	30%	3 358,62 €
<i>Plus-value pour la réalisation de la structure 4 en béton sablé (structure 4bis)</i>		M2	1081	8,00 €	8 648,00 €	0%	- €	100%	8 648,00 €
<i>Plus-value pour la réalisation de la structure 4 en béton sablé + motif (structure 4bis)</i>		M2	47	10,00 €	470,00 €	0%	- €	100%	470,00 €
<b>STRUCTURE 4ter (VL/PL):</b>									
Fourniture et pose d'un béton sur trottoir (y compris fondations)		M2	52	114,75 €	5 967,00 €	70%	4 176,90 €	30%	1 790,10 €
<i>Plus-value pour la réalisation de la structure 4ter en béton sablé</i>		M2	52	8,00 €	416,00 €	0%	- €	100%	416,00 €
<b>Fourniture et pose de bordures</b>									
Bordures T2 (tout compris) en béton classique (classe U+BH)		ML	4500	40,00 €	180 000,00 €	100%	180 000,00 €	0%	- €
<i>Plus value pour la fourniture et pose de bordures T2 en pierre granite couleur gris clair</i>		ML	4500	45,00 €	202 500,00 €	0%	- €	100%	202 500,00 €
Bordures T2b (tout compris) en béton classique avec 2 cm de vue (classe U+BH)		ML	700	42,00 €	29 400,00 €	100%	29 400,00 €	0%	- €
<i>Plus value pour la fourniture et pose de bordures T2b en pierre granite couleur gris clair</i>		ML	700	45,00 €	31 500,00 €	0%	- €	100%	31 500,00 €
<b>TRAITEMENT DES SURFACES ET STRUCTURES DE FONDATION</b>		<b>STT1</b>			<b>2 233 094,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 657 692,69 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>575 401,39 €</b>
<b>L ESPACES VERTS</b>									
<b>Travaux spécifiques espaces verts</b>									
Travail au sol, fourniture-transport-mise en œuvre de terre végétale, terrassements nécessaires, création du réseau d'arrosage, fourniture/plantation/entretien et garantie des végétaux pendant 2 ans, etc...		M2	365	105,00 €	38 325,00 €	70%	26 827,50 €	30%	11 497,50 €
<b>ESPACES VERTS</b>		<b>STT1</b>			<b>38 325,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 827,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 497,50 €</b>
<b>M SIGNALISATION</b>									
<b>Signalisation verticale</b>									
Massifs de fondation pour poteaux de signalisation		U	45	180,00 €	8 100,00 €	100%	8 100,00 €	0%	- €
Pose de panneaux de signalisation directionnelle et de police sur poteaux Alu (hors massifs de fondation)		U	45	400,00 €	18 000,00 €	100%	18 000,00 €	0%	- €
<b>Signalisation horizontale</b>									
Dalles podotactiles en béton		M2	66	120,00 €	7 920,00 €	0%	- €	100%	7 920,00 €
Marquage ligne continue pour chaussée: résine colorée		M2	135	38,00 €	5 130,00 €	100%	5 130,00 €	0%	- €
Marquage ligne continue pour chaussée et places de stationnement		ML	397	4,00 €	1 588,00 €	0%	- €	100%	1 588,00 €
Marquage d'une ligne de type T2 discontinue pour stationnement largeur = 2u		ML	843	3,00 €	2 529,00 €	0%	- €	100%	2 529,00 €
Marquage de passage piéton		M2	212	20,00 €	4 240,00 €	0%	- €	100%	4 240,00 €
Marquage flèches directionnelles		U	36	28,00 €	1 008,00 €	0%	- €	100%	1 008,00 €
Marquage "cédez-le-passage" pour véhicules (largeur: 50 cm)		M2	1,5	10,00 €	15,00 €	0%	- €	100%	15,00 €
Marquage spécifique "STOP" et zébras		M2	20	8,00 €	160,00 €	0%	- €	100%	160,00 €
Marquage rampants plateaux traversants (ensemble)		U	17	35,00 €	595,00 €	0%	- €	100%	595,00 €
Marquage Stationnement PMR (logos)		U	2	28,00 €	56,00 €	0%	- €	100%	56,00 €
<b>SIGNALISATION</b>		<b>STT1</b>			<b>49 341,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 230,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 111,00 €</b>
<b>N EQUIPEMENTS DIVERS ET MOBILIERS URBAINS</b>									
<b>Colonnes enterrées pour collecte des déchets</b>									
Repose de mobilier urbain		M2	57	200,00 €	11 400,00 €	0%	- €	100%	11 400,00 €
<b>Potelets amovibles inox</b>									
Potelets acier (RAL à définir)		U	63	550,00 €	34 650,00 €	0%	- €	100%	34 650,00 €
<b>Potelets acier (RAL à définir)</b>									
Potelets acier (RAL à définir)		U	59	500,00 €	29 500,00 €	0%	- €	100%	29 500,00 €

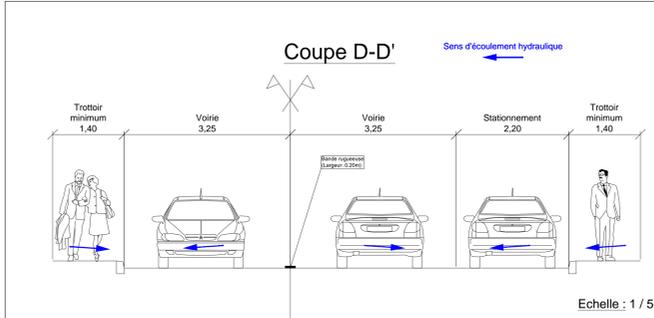
COLLECTIVITE DE CORSE  
 COMMUNE DE PROPRIANO  
 RT402 - REQUALIFICATION DES VOIRIES DANS LE CADRE DE L'ORT DE PROPRIANO  
 - DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF -



LIBELLE ET DESIGNATION				U	QTF	PU HT	TT HT (TF)	Participation CDC		Participation commune	
Potelets fixes à tête blanche PMR en inox				U	12	250,00 €	3 000,00 €	0%	- €	100%	3 000,00 €
Potelets fixes à tête blanche PMR en acier (RAL à définir)				U	85	200,00 €	17 000,00 €	0%	- €	100%	17 000,00 €
Potelets escamotables pour l'Esplanade inox				U	3	1 200,00 €	3 600,00 €	0%	- €	100%	3 600,00 €
Corbeilles inox				U	5	800,00 €	4 000,00 €	0%	- €	100%	4 000,00 €
Corbeilles en acier (RAL à définir)				U	11	720,00 €	7 920,00 €	0%	- €	100%	7 920,00 €
Clous inox				U	51	25,00 €	1 275,00 €	0%	- €	100%	1 275,00 €
EQUIPEMENTS DIVERS ET MOBILIERS URBAINS				STT1			112 345,00 €	TOTAL	- €	TOTAL	112 345,00 €
								<b>TOTAL PART CDC</b>		<b>TOTAL PART COMMUNE</b>	
							TT HT (HORS ALEAS)	3 892 500,08 €	2 951 813,09 €	940 686,99 €	
							Arrondi à	4 000 000,00 €	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
							<b>TT HT</b>	<b>4 000 000,00 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	
							<b>TVA 10%</b>	400 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €	
							<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 400 000,00 €</b>	<b>3 300 000,00 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	







Xref:  
 => XREF\_ORTHO.dwg  
 => 115761\_IND\_A\_AVRIL\_2020 - SANS\_ORTHO.dwg  
 => XREF\_Coupe\_Type\_V01.dwg  
 => XREF\_1132\_Requal\_voie\_comm\_Camille Plein\_AVP.dwg  
 => XREF\_1132\_Requal\_voie\_comm\_Quartier écoles et églises\_AVP.dwg  
 => XREF\_1132\_Requal\_voie\_comm\_Zone Bonaparte\_AVP.dwg  
 => XREF\_130591.dwg  
 => XREF\_Aménagement\_V05.dwg

**Légende générale**

**Traitement de surface**

- Chaussée enrobé clair
- Trottoir béton bouchardé
- Trottoir béton bouchardé circulaire
- Trottoir béton sable
- Trottoir béton sable circulaire
- Trottoir béton sable avec recif

**Mobilier urbain**

- Planche
- Préfabriqué avec rainure blanche
- Plaque amovible
- Clou inox (diamètre 10mm, espacement 2m)
- Bordure rigide

**Expanses vertes**

- Expanses vertes

**Mur de soutènement**

- Bordure T2
- Bordure T2 Vue 2
- Bordure T2 coupe
- Largeur max 1.2 m

**Flâneur Jm**  
 Flâneur Jm (accroche rétractable)

**S'm**  
 Sans premier obstacle, zone de stationnement (écran réel)

**Bloc B1**  
**Bloc B2**  
**Bloc d'assise**

Département de Corse  
Commune de PROPRIANO

## REQUALIFICATION DES VOIRIES DANS LE CADRE DE L'ORT DE PROPRIANO

---

Plan d'aménagement  
et de traitement des surfaces

Planche 3/4

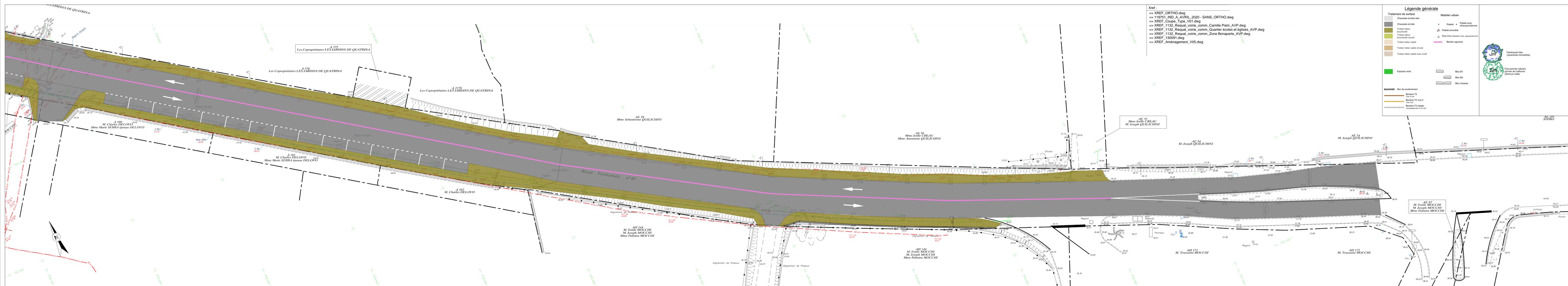
VERSION	DESCRIPTION	Établi par	Approuvé par	DATE
A	Première diffusion	HMM	FSD	02/12/21
B	Document de travail - Etudes impacts réseaux existants	OTU	FSD	25/02/22
C	Mise à jour de l'aménagement suite à remarques	OTU	FSD	15/03/22
D	Mise à jour suit à réunion du 21/03/2022	OTU	FSD	01/04/22

MATRE D'OUVRAGE: \_\_\_\_\_ MATRE D'OEUVRE: \_\_\_\_\_

ARTELIA  
 DIRECTION REGIONALE MEDITERRANEE  
 11 Rue de la République - 20000 Ajaccio - France  
 Tel: 04 94 17 12 00 Fax: 04 94 17 12 12

MATRE D'OUVRAGE DELEGUEE: \_\_\_\_\_

**PLAN N°**  
01c  
**ECH:** 1/200



# REQUALIFICATION DES VOIRIES DANS LE CADRE DE L'ORT DE PROPRIANO

## Plan d'aménagement et de traitement des surfaces

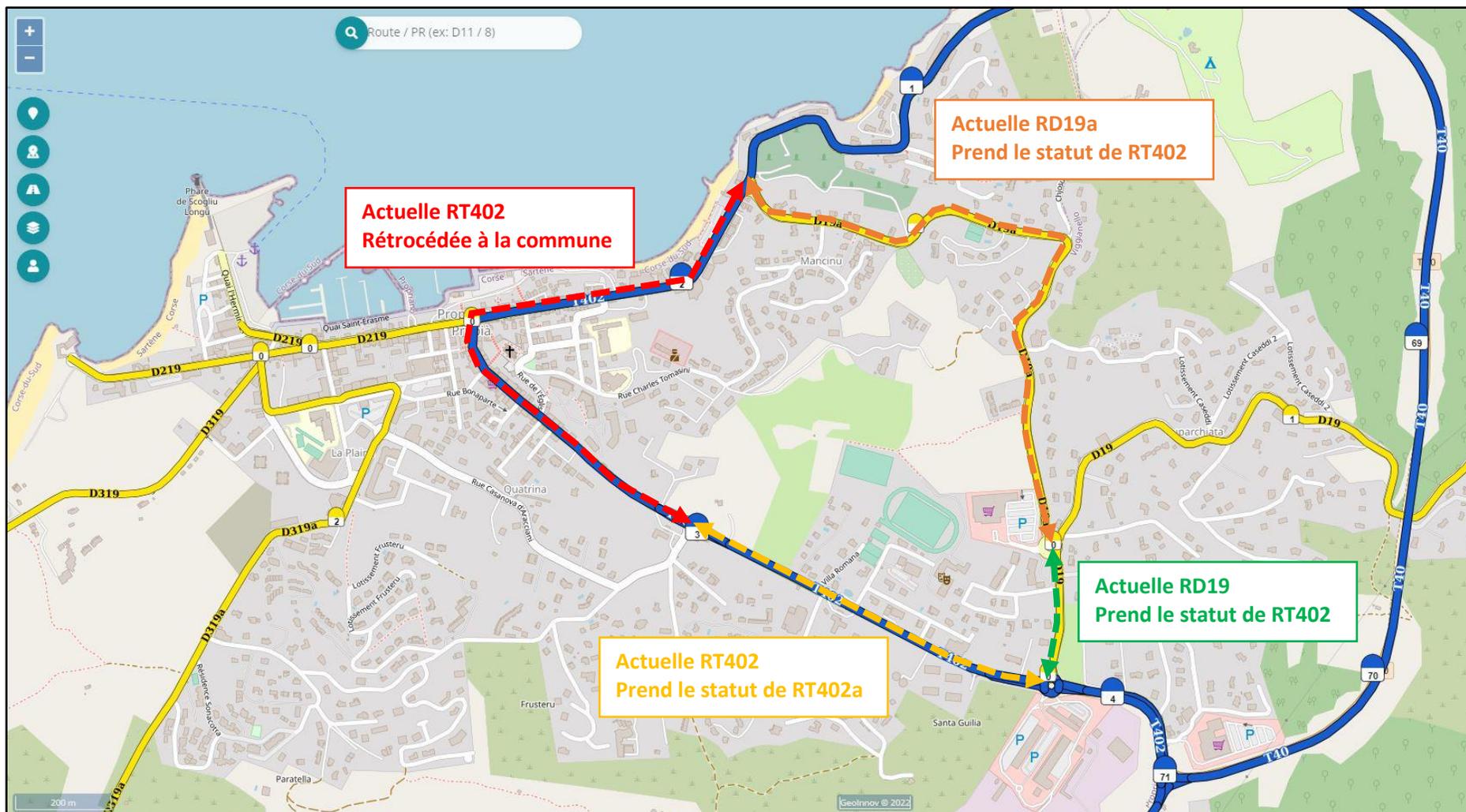
Planche 4/4

VERSION	DESCRIPTION	Établi par	Approuvé par	DATE
A	Première diffusion	HMI	FSD	02/12/21
B	Document de travail - Etudes impacts réseaux existants	OTU	FSD	25/02/22
C	Mise à jour de l'aménagement suite à remarques	OTU	FSD	15/03/22
D	Mise à jour suit à réunion du 21/03/2022	OTU	FSD	01/04/22

MAITRE D'OUVRAGE: [Logo]

MAITRE D'OEUVRE: [Logo]

ARTELIA  
DIRECTION REGIONALE MEDITERRANEE  
18 Rue Emile-Pain - La Castellane - BP 132  
13022 MARSEILLE Cedex 16 - FRANCE  
Tél: 33 (0)4 91 17 00 00  
Fax: 33 (0)4 91 17 00 12



**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES  
DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES EN AGGLOMERATION**

<b>NATURE</b>	<b>QUI INTERVIENT ?</b>	<b>ET DANS QUEL CADRE ?</b>
<b>A) Chaussée</b> 1 Chaussée classique sans aménagement particulier	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 Chaussée architecturée (dallages, chainette, produits spéciaux...)	Celui qui l'a construit	Si le constructeur n'est pas la CDC
<b>B) Bandes de stationnement longitudinales</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>C) Sites et bandes cyclables</b> 1 Bandes cyclables 2 Pistes cyclables 3 Voies vertes	cf "chaussée" cf "trottoir" cf "trottoir"	cf "chaussée" cf "trottoir" cf "trottoir"
<b>D) Ouvrages</b> 1 Mur de soutènement	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 pont sur RD ou la RT construit par la CdC	Collectivité de Corse	Convention avec le gestionnaire de la voirie d'eau
PI à la RD non construit parla CdC	commune	Sans conditions particulières
<b>E) Accotements</b> Fossés Talus Terre-pleins	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	
<b>F) Trottoirs</b>	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	Après autorisation du département, si trottoir implanté dans l'emprise départementale
<b>G) Plantations</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>H) Egoûts EP - EU</b>	Commune ou intercommunalité	Sans conditions particulières
<b>I) Signalisation</b> 1 Verticale	commune	Instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 Fascicule 81.43 bis
2 Horizontale	commune	Sans conditions particulières
<b>J) Feux</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>K) Eclairage public</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>L) Mobilier urbain</b>	commune	Sans conditions particulières

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT								PROGRAMMATION DE L'OPERATION								
Programme	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025 et plus	L'opération s'inscrit-elle dans cadre du plan Salvezza & Rilanciu (O/N)	L'opération fait-elle l'objet d'un cofinancement (O/N)	PEI (% cofinancement)	FEDER/FSE (% cofinancement)	PTIC (% cofinancement)	CPER (% cofinancement)	PRIC (% cofinancement)	DCT (% cofinancement)	Autre (à préciser)
1132	Opération de revitalisation du territoire de Prupia	1132P069	4 800 000,0	800 000,0	2 000 000,00	2 000 000,00		N	O							DSID Cofinancement Commune de Prupia